

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 juin 2019  
Rapporteur :  
Monsieur Hervé HERRY**

**N° 37**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/06/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/06/2019 (accusé de réception du 21/06/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Vente de terrain à la société Le Goff Transport pour le projet de construction d'un local de stockage sur le parc d'activités de Kerourvois 2 à Ergué Gabéric**

**Pour permettre son développement et sa diversification, l'entreprise Le Goff Transport, souhaite acquérir environ 22 869 m<sup>2</sup> de terrain pour un montant de 640 332 € HT, sur le parc d'activités de Kérourvois 2 à Ergué-Gabéric, pour y réaliser une construction d'environ 7 000 m<sup>2</sup> à terme.**

**\*\*\***

Le Goff Transport est une entreprise spécialiste du transport en vrac, qui intervient sur l'ensemble du territoire national et aussi sur les pays frontaliers. Implantés à Ergué-Gabéric depuis 1988, cette entreprise se développe et diversifie son activité. L'équipe se compose actuellement de 65 personnes et devrait créer 10 emplois supplémentaires à court terme.

Monsieur Le Goff souhaite acquérir 22 869 m<sup>2</sup> de terrain parc d'activités de Kerourvois 2 pour y construire deux entrepôts de stockage de 7 000 m<sup>2</sup>. L'un pour du stockage en sec (3 000 m<sup>2</sup> avec extension de 2 000 m<sup>2</sup>) l'autre en surgelé (2 000 m<sup>2</sup>). Le coût d'investissement est de 5 000 K€.

Après consultation de France Domaine, cette vente interviendra au prix de 28 € HT le m<sup>2</sup>.

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser la vente d'un terrain de 22 869 m<sup>2</sup> environ cadastré section A numéros 2539p, 2680, 2553, 2550 p, 2682 p, 2543, 2554 p, 2558 p, au prix de 640 332 € HT ;

2 - d'autoriser monsieur le président à signer tous les actes à intervenir ;

3 - d'autoriser la société Le Goff Transport ou toute autre société qui s'y substituerait à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaire à la réalisation de son projet sur les parcelles cadastrées section A numéros 2539p, 2680, 2553, 2550 p, 2682 p, 2543, 2554 p, 2558 p.